Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260605-DEL2026_041-DE

le Guilvinec
VUE SUR OCÉAN

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

**Séance du 5 juin 2026**

A 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas BIET, premier adjoint.

**Présents** : Mme Sylvie BARBET, M. Thomas BIET, Mme Emmanuelle BODERE, Mme Marie BIGER, Mme Christine COCHOU, M. René-Claude DANIEL, M. Pascal FRANCHET, M. Pascal GODEC, M. Johan GUEGUEN, M. Alain LAURENT, Mme Gaëlle LE CORRE, Mme Françoise LE GOFF, M. Stanley LOCKWOOD, Mme Lénaïg LOPERE, M. Roger PERON, M. Olivier PICANDET, Mme Brigitte QUERE, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU,

**Présents par procuration** : M. Jean-Luc TANNEAU (pouvoir à M. THOMAS BIET), Mme Laure VOLANT (pouvoir à Mme Françoise LE GOFF).

**Excusés** : M. Arthur LE SAINT.

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie BARBET.

**Nombre de membres en exercice** : 23
**Nombre de membres ayant pris part à la délibération** : 22

## Location d'un logement communal sis 9 rue de la Marine

*Del2026-041 – Nomenclature : 3.3 – Domaine et patrimoine – Locations*

Rapporteur : M. Thomas BIET

Monsieur et Madame Peru LARRAURI, kinésithérapeutes, originaires de Dordogne, ont souhaité installer leur activité professionnelle sur la commune du Guilvinec.
En attente de l'acquisition d'un bien, le logement situé à l'étage du bureau de La Poste, sis 9, rue de la Marine, leur a été proposé en location, pour un loyer mensuel de 700,00 €, à compter du 15 juillet 2026.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260605-DEL2026_041-DE

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la mise en location du logement, sis 9, rue de la Marine, à Monsieur et Madame LARRAURI,

- **Fixe** le montant du loyer à 700,00 € par mois,

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les documents relatifs à cette location

*Fait au Guilvinec, le 8 juin 2026*

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,




*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com*